

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

13 septembre 2016

Date d'affichage :

26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le **19 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 3

OBJET : Mini giratoire au Pôle d'Echange Intermodal : demande de versement du fonds de concours de Riom Communauté

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 septembre 2016 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2016

Dans le cadre du programme d'aménagement d'un giratoire dans la rue Grégoire de Tours desservant la gare routière, la communauté de communes de Riom communauté participe au financement de cet investissement par la voie d'un fonds de concours à hauteur de 50% du solde hors taxes restant à la charge de la commune maître d'ouvrage de l'opération (délibération du 24 mars 2016).

Cet aménagement, ayant été réalisé et réceptionné, le versement dudit fonds de concours peut être sollicité sur la base du plan de financement définitif qui doit être concomitamment approuvé par les deux assemblées délibérantes.

Le plan de financement définitif peut être présenté comme suit (HT):

Coût de l'aménagement :	32 620,50 €
Fonds de concours Riom Communauté :	16 310,25 €
Financement communal :	16 310,25 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le plan de financement définitif ainsi présenté,**
- **demander le versement du fonds de concours par Riom communauté se rattachant à cette opération, soit 16 310,25 €.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL